



Absence assistante maternelle

Par shivaree12

Bonjour,

L'ass mat agréée remplaceante de ma fille refuse de l'amener/rechercher au centre de loisirs matin et fin d'après-midi 2 fois/semaine alors qu'elle faisait 4 trajets pour l'amener à l'école qui était plus loin de chez elle.

Elle ne gardera donc pas ma fille pendant 5 jours sur une période de 3 semaines.

Suis-je bien autorisée à lui déduire ces 5 jours où elle ne veut pas travailler?

Merci d'avance.